



Commission de Sécurité ASTRID

Fiche informative synthétique

Raison de la demande

- Il s'agit d'un bâtiment conforme à l'art 1 § 2 de l'AR du 15/12/2013.
- avec une concentration de plus de 150 personnes ;
- avec un sous-sol d'une superficie supérieure à 25m² :
- accessible au public ;
- contenant des produits dangereux (voir AR 11/1/93 art 1 § 2) ;
- d'une superficie supérieure à 2500 m².

Autre :

Cochez la (les) case(s) correspondante(s)

Autorité compétente

Correspondant dossier :

Référence dossier :

Rue :

n° :

Code postal :

Commune :

Téléphone :

Courriel :

Identification du demandeur du permis de bâtir

Nom : Pouvoir organisateur Pluriel asbl – Catherine GUISSSET (Vice-Présidente)

Rue : Chaussée de Gand n° : 615 Code postal : 1080 Commune : Molenbeek-Saint-Jean

Objet de la demande

Description du bâtiment :

Bâtiment existant, situé le long de l'avenue Jean Dubrucq et comptant un rez + 4 niveaux, organisés autour d'un patio. Le sous-sol est accessible et de plain-pied, depuis la rue François Mus, via la cour de récréation. Le long de la rue François Mus, sera construit le hall de sport, accessible depuis la cour de récréation, ou depuis le sous-sol du bâtiment principal où sont aménagés les vestiaires et rangements.

Rue : avenue Jean Dubrucq

n° : 175

Code postal : 1080

Commune : Molenbeek-Saint-Jean

Identification de la parcelle cadastrale : 1^{ère} division section F366a²

Lambert X :

/ Y :

Description des travaux :

Aménagement d'une école secondaire dans un immeuble de bureau existant, comprenant toutes les fonctions relatives à l'enseignement + réfectoire, bibliothèque, salle multimédia et hall de sport. Les travaux prévoient la dépose de la toiture de l'entrepôt, qui longe la rue François Mus. Une partie étant maintenue en préau, le solde sera occupé par la cour de récréation et le hall de sport, qui est une nouvelle construction. Au niveau du bâtiment principal, il s'agit majoritairement de travaux d'aménagements intérieurs, seul l'atrium central est revu. La verrière située au haut du 4^{ème} étage est supprimée et remplacée par une nouvelle au haut du rez. Jean Dubrucq.

Capacité d'accueil en nombre de personnes :

Maximum 750 élèves + équipe pédagogique et personnel (+/- 50 personnes)

Activités organisées :

Enseignement secondaire, y compris cours de théâtre, informatique, laboratoires de science et éducation physique.

Le hall de sport ainsi que le réfectoire pourraient être utilisés par des groupes « étrangers » à l'école pour des activités extrascolaires.

Evaluation des risques présents :

Risques accidentels en présence d'enfants en grand nombre.

Risques liés à la cuisine du réfectoire et des laboratoires scientifiques.

Avis motivé de l'autorité compétente sur la nécessité d'une couverture radioélectrique interne :

Date limite de la délivrance de l'avis à l'autorité compétente :

Formulaire dûment complété accompagné des documents nécessaires à renvoyer à l'adresse suivante : SPF Intérieur, Commission de sécurité ASTRID, à l'attention de son président Monsieur Marc Looze, rue de Louvain, 1, 1000, Bruxelles. Vous pouvez télécharger ce document à l'adresse :

<http://www.securitecivile.be/CivieleVeiligheid/Professioneleinfo/Raadgeveninstellingen/materieel/tabid/191/language/fr-BE/Default.aspx>

18.02.2014